

**Compte-rendu du Conseil plénier de l'UFR LLCE du 26-05-2025**

Liste des présent·e·s et des représenté·e·s (P) :

**Collège A** : COSTE Françoise (P), GALAN Christian (absent), GILBERT Françoise (P), GRANGET Cyrille, NARDONE Jean-Luc (absent), OROZCO Luis, PALAISI Marie-Agnès (P), PENNEC Blandine.

**Collège B** : BAQUE Zachary, BRAMOULLE David, BUI NGUYEN Thao, HERNÁNDEZ YÁÑEZ Jaime, HUBER Daniel, PATRUKHINA Liubov, SADDOUR Inès (absente), SURBEZY Agnès (P)

**Collège BIATSS** : ALLEN Émilie, AUMAITRE Christine, BOUCHENAFSA Souad, DE FORAS Joson (P), LE BIHAN Frédéric (abs), SIFREU Geneviève.

**Collège USAGERS** : /

**Collège PERSONNALITES EXTERIEURES** : Pascal CLOTTES (abs), Martine CREGUT (P), M. Frédéric CROS, (abs), Ludovic D'AGOSTIN (abs).

**Personnalités invitées :**

ALVIZURI Verushka (absente), CADOT Yves, CORTES Monique (absente), COURAU Thérèse, DELIERRE Charles, GHADDARI Nabila (absente), HENNAUT Odile (absent), JOSSELIN-LERAY Amélie (absente), LE PRIEULT Henri (absent), LEVICK Tiffane, MISSIRE Régis, PEREIRA Ana Maria, PFEIFLE Gabriela (absente), STOSIC Dejan, TBATOU Jamela.

**Membres de droit** : DE CAZALS Pierre (abs.) GRIMAL Florence, SEMPÉRÉ Pascale.

**Le quorum est atteint avec 18 membres votant·e·s présent·e·s ou représenté·e·s en début de séance.**

**La séance est présidée par Pascale SEMPÉRÉ, directrice de l'UFR LLCE.**

**L'ordre du jour** est le suivant :

- 1- Validation du compte rendu du CUFR du 7 avril 2025 et du relevé de décision de la consultation électronique clôturée le 30 avril 2025 ;

- 2- Budget ;
- 3- Réforme de la formation des enseignants et des concours de l'enseignement ;
- 4- Campagne d'emploi ;
- 5- Points divers ;
- 6- Questions diverses.

<b>1- Validation du compte rendu du CUFR du 7 avril 2025 et du relevé de décision de la consultation électronique clôturée le 30 avril 2025</b>
---

P. Sempéré indique que l'intégration d'un semestre de mobilité obligatoire en Licence 3 Jeunes Talents a été étudiée en comsofi, et la commission a demandé un report d'un an. Le sujet a donc été retiré des points soumis à discussion et vote lors de la CFVU qui a suivi, jeudi 22 mai. Le dossier sera réétudié et soumis à nouveau en septembre pour la rentrée suivante, afin que les précisions souhaitées puissent être mentionnées sur Parcoursup.

P. Sempéré soumet à validation. Ces CR et RD ont été déposés sur le Scout du conseil à leur attention.

Votes relatifs à ce point :

Ne participe pas :

Blanc :

Contre :

**Pour : unanimité**

Ces documents sont validés à l'unanimité des voix exprimées.

<b>2- Budget : point d'information</b>
--

- ❖ **Au niveau de l'établissement**, la notification de la subvention pour charge de service public a été reçue => gel des crédits après quelques années de hausses par ailleurs minimes. L'évolution est jugée inquiétante par la Présidence, d'autant plus que notre université est particulièrement dépendante des subventions de l'État (part des recettes propres faible) ; le déficit est devenu structurel et il importe de redresser la trajectoire budgétaire de façon à ne pas se retrouver sous tutelle du rectorat à très brève échéance. Donc => très grande prudence dans les dépenses, toujours, et réflexions qui vont être menées sur cette trajectoire budgétaire, à court et moyen termes. La soutenabilité de l'offre de formation sera particulièrement scrutée. Masse salariale : entre 80 et 85% du budget. Aucune décision n'a été prise, si l'on en croit la Présidence, mais il est clair qu'il faut faire des économies et que la MS est particulièrement ciblée du fait de son poids.

- **Au niveau de notre UFR** : la répartition de la dotation UFR et les tableaux de ventilation de la dotation de l'UFR par la DAF ne correspondent pas aux instructions données par les RA en janvier. L'ensemble de la dotation notifiée en décembre a pourtant été versée et est censée se trouver sur nos centres financiers (UFR et dpts) ;
- Nous avons souhaité rencontrer la DAF afin d'opérer une mise à plat pour repartir sur des bases correctes. Le retour de la DAF a été fait le 16 mai. Nous avons rencontré les RA le 21 pour leur préciser les instructions des services financiers, et le tableau corrigé du Bi doit être remonté demain au plus tard.
- Ensuite seulement nous pourrons faire remonter le BR1. Nous avons obtenu un délai exceptionnel au vu de nos difficultés, mais cette remontée doit être effectuée pour le 2 juin au plus tard. Les dpts qui n'ont pas de recettes propres ont déjà pu réajuster les répartitions dans leurs différentes enveloppes à l'occasion de ce Bi refait en mai, mais les autres, LEA, DEFLE, Dtim au premier chef, devront fournir un peu plus de travail d'ajustements entre les trois masses budgétaires et différentes enveloppes liées.

La date du BR2, dite d'atterrissage budgétaire, est plus que jamais contrainte : nous n'aurons pas de délai pour le faire remonter.

Au vu de ces difficultés, nous repoussons en juin le bilan des dépenses engagées et des reliquats éventuels des départements, ainsi que des projets. Il faudra cependant engager ces éventuels reliquats en septembre, dernier délai.

Pascale SEMPÉRÉ invite les dpts à faire le point sur les dépenses engagées + à envisager des projets, faire une liste des besoins, pour qu'on puisse tout étudier en juin.

+ sur le budget UFR, nous aurons très vraisemblablement un achat de casques (4267,73 euros) à faire. Après enquête, les casques acquis il y a plusieurs années ont disparu de la circulation. Les casques qui ont été achetés pour les remplacer l'ont été sans l'avis des enseignants et sont de mauvaise qualité.

L'idée est de changer l'ensemble des casques pour assurer une qualité d'écoute égale pour tous.tes, en particulier lors des examens.

La direction de l'UFR a été informée par le Patrimoine d'une facture en souffrance depuis juin dernier, portant que l'installation d'un nouveau système de ventilation dans une salle au CRL. Environ 2274,80euros. Nous avons dû faire un virement au service du Patrimoine.

⇒ Donc plus de 6000 euros sont déjà pris ou à prendre sur budget UFR.

### **3- Réforme de la formation des enseignants et des concours de l'enseignement**

La conférence de la formation qui s'est tenue le 23 mai a permis de préciser certains points, tout en soulignant ceux qui n'étaient pas stabilisés.

- Evolution pour le M2E : le mémoire de stage redevient un mémoire de recherche ; le calendrier des épreuves reste incertain :
  - 2 épreuves à des dates différentes pour les concours si formations qui ont des problèmes d'attractivité, 1 même date si pas de problème d'attractivité. + de toute façon, si moins de 50 postes, seul un concours = celui de L3.

E. Gobbe Mevellec, directrice adjointe de la formation initiale à l'inspé, a précisé que dans les disciplines où un seul concours sera ouvert, il le sera en L3. Pour les autres, deux concours seront possibles, un en L3 et un autre en M2

- La construction des futures maquettes doit intervenir au début de l'automne : l'établissement est tenu par les dates de remontée des données et capacités d'accueil pour Mon Master.

Des questions se posent :

- Les non-lauréats du concours pourront-ils candidater en M1E : la VPCFVU a rappelé que c'est une obligation légale, car on ne peut refuser à quelqu'un titulaire d'une Licence de candidater en Master. Euriell Gobbe Mevellec a souligné que certains non-lauréats veulent devenir enseignant, et qu'il est logique de les former à ce métier, sans qu'ils perdent un an. S'ils repassent le concours en fin de M1 et le réussissent ils pourront intégrer directement le M2. En outre, de plus en plus d'étudiants souhaitent être formés au métier d'enseignant sans passer le concours, pour enseigner en France en tant que contractuels, mais aussi, souvent, à l'étranger. Elle a enfin rappelé que l'Inspé n'était pas en concurrence avec les départements, qu'il n'avait pas pour objectif de siphonner leurs étudiants, et qu'il n'avait d'ailleurs pas les forces vives, notamment dans le domaine disciplinaire bien sûr, pour former tous les étudiants qui se destinent à l'enseignement.
- Si des non-lauréats peuvent entrer en M2E, faudra-t-il créer deux blocs, un pour les lauréats et non-lauréats, et un autre pour les seuls non-lauréats, pour la préparation au concours ? Ou faire suivre aux non-lauréats en M1 les cours de L3 qui préparent au concours, afin qu'ils puissent le passer en M2 ? Certains suggèrent qu'une page Iris pourrait également être ouverte et abondée pour une préparation au concours en autonomie.
- Le DEMA a suggéré la création d'un DU pour les candidats ayant échoué au concours en L3, afin de contrer ce qu'il considère comme la mainmise de l'Inspé sur le concours, mais la VPD SOFI a alerté sur le fait que tout DU créé devait être auto-financé.
- Les non-lauréats M1 qui repasseront le concours L3 pourront logiquement accéder au M2 en étant rémunérés, cette fois.

**Marie-Hélène Garelli a appelé à la plus grande prudence sur tous les points en discussion : des questions complexes sont abordées, et pour les traiter il faut attendre les orientations précises qui seront imposées, avec une attention extrême aux détails.**

- La préparation de l'oral 2 a des implications financières, et c'est une question actuellement en discussion au niveau de la COMUE.
- La mise en place de la préparation au concours pour une année, l'an prochain, se pose en tout premier lieu. Dans les parcours aux effectifs suffisants pour avoir deux groupes au moins, il est possible de dédier un groupe à la préparation au concours, dans le bloc 06 par exemple. Il faudra alors un codage spécifique pour ce TD dédié, qui aura un calendrier et des MCC à part.

- Les décisions portant sur l'organisation de l'an prochain devront être validées en Com SOFI le 19 juin ; une trame du dossier à faire valider a été envoyé aux directions vendredi soir, 23 mai. Un passage devant les conseils de départements et d'UFR est nécessaire en amont : le CUFR sera convoqué à cette fin le 11 juin, à 14 :30. D'autres points s'ajouteront sans doute à celui-ci dans l'ordre du jour, en lien notamment avec la campagne d'emploi.

Le dossier est à renvoyer à la VP-CFVU pour le 2 juin dans un premier temps, afin qu'elle puisse faire un retour et que nous ne statuions en Conseil que sur des documents valides. Des conseils de départements devront donc se tenir entre le 2 et le 11 juin.

### 3 Campagne d'emploi

Nous avons déposé sur le Scout du conseil le cadrage reçu le 20 mai. Le VP-CA en a présenté les grandes lignes en réunion de directions d'UFR le 19.

Sur fond de trajectoire financière de plus en plus inquiétante, l'objectif est de définir des critères précis et largement chiffrés pour présider aux choix qui impactent la part de la masse salariale – soit 85% du budget de l'établissement.

Cela implique une révolution dans nos pratiques. Analyse est faite de ce cadrage.

Il s'agit d'abandonner les demandes de postes de type « maintien », « transformation » et « création » et de ne plus parler que de demandes d'ouvertures, tous postes de titulaires confondus (E, EC d'un côté ; Biats d'un autre), mais aussi contractuels (lecteurs, ATERs, Pasts, contrats 92).

Il est rappelé que les numéros de poste sont purement administratifs et peuvent disparaître aisément : ils ne correspondent pas à des supports que l'établissement ne pourrait supprimer.

La logique de demandes systématiques de maintien en cas de départ à la retraite, mutation ou promotion n'est plus de mise.

La relation avec la recherche et les enjeux recherche sont mis en avant, sans toutefois être formalisés dans le cadrage, ce qui interroge.

La liste des demandes d'ouverture doit être remontée sans tenir compte des types de poste : E, EC, ATER pérennes, lecteurs, PAST.

Il est demandé aux UFR d'avoir une vision pluri-annuelle de leurs demandes, d'avoir une politique d'UFR sans pour autant connaître le cout salarial moyen de chaque catégorie de personnel au sein de la masse salariale globale de l'UFR. Il manque des données pour alimenter la réflexion.

Nous devrions recevoir en amont des prises de décision le « périmètre du potentiel d'ouvertures de postes » global, au niveau de l'établissement, en lien avec la lettre de cadrage budgétaire qui arrivera en juin-début juillet. Il s'agira très vraisemblablement de préparer les esprits à des disparitions de postes. Cela n'aura qu'un intérêt mineur

pour les premiers choix à effectuer avant la mi-juillet le classement que l'on nous demande de prendre au niveau de la composante.

Dans un premier temps, au niveau des bureaux puis conseils d'UFR, les demandes de chaque département et section devront être examinées en tenant compte des quatre critères principaux posés dans le cadrage, et chaque demande retenue fera l'objet d'une fiche où devra apparaître son numéro de classement tel que décidé en CUFR.

Pour rappel, les critères :

- L'adéquation de la demande avec les besoins de la composante. La demande sera présentée relativement à la situation actuelle, mais surtout en tenant compte de l'évolution dans les années à venir, en s'appuyant sur les activités prévues dans le cadre du prochain contrat quinquennal et sur la projection du périmètre de la composante (départs à la retraite, repyramidages, etc.).

Un problème : nous n'avons pas encore les données actualisées des départs à la retraite et repyramidages, et la prochaine offre de formation est encore dans les limbes, en attente de cadrage. Il est probable qu'il faille en partie prendre la démarche à rebours : constater les baisses de postes pour ajuster l'offre à venir.

- La correspondance des demandes avec les données statistiques de l'établissement (nuage de points élargi).

Là encore, une mise à jour est requise, même si elle ne devrait pas faire apparaître des évolutions majeures.

- L'intégration de la demande dans les orientations stratégiques de l'établissement, d'une part, dans celles de l'Université de Toulouse, d'autre part, mais également dans une stratégie de composante.

A voir pour le dernier point ; les deux premiers nous échappent largement.

- L'articulation de la demande entre les différents acteurs de l'établissements (enseignement/recherche ; liens entre composantes ; équilibre BIATSS / E / EC).

Le premier lien est déjà opérationnel, le second n'existe pas, dans une logique ancrée où chaque composante essaye de défendre ses parcours, donc ses postes (cela vaut également si « composante » est compris dans le sens de « département »). Le dernier mélange la campagne d'emploi de deux pôles d'activités distincts même s'ils sont interconnectés, et dépendants à partir d'un certain point des effectifs étudiants.

JAMELA TBATOU soulève ce qu'elle considère comme un problème de communication : pourquoi la lettre de cadrage n'a-t-elle pas été envoyée aux RA et aux directions de dpt ? De plus, dans le mail, il n'y a pas de fiche pour les postes BIATS.

Pascale SEMPERE indique que tous, RA, directions et conseillers, ont reçu l'avis de mise des documents sur le Scout du conseil, dans un souci de diffusion rapide des informations. La communication aurait certes pu être menée différemment par la présidence, mais l'urgence a sans doute là aussi prévalu. Enfin, nous parlons d'ouvertures de postes : toutes les demandes se font *via* la même fiche ; il n'y a pas de fiche spécifique pour les E, EC, ATERs, Pasts, lecteurs, maitres de langues ou les BIATS.

Yves CADOT exprime sa sidération : qui décide d'un tel cadrage, quand et où, via quelle instance ?

Souad BOUCHENAFI souligne que les difficultés financières ne sont pas nouvelles et qu'il a toujours été difficile de recruter : quel changement entraîne ce bouleversement de nos pratiques ?

Pascale SEMPERE indique que, bientôt, il n'y aura plus de fonds de roulement où puiser pour combler les déficits annuels. Afin d'éviter d'en arriver à ce stade et à la mise sous tutelle, il faut prendre des mesures préventives.

Nous sommes déjà le 26 mai, et le rétroplanning proposé dans le cadrage reste imprécis, souligne Thérèse COUROUAU.

Zachary BAQUE relève que l'offre de formation dépend des postes. Tout est corrélé, donc comment réfléchir à l'offre de formation ?

Pascale Sempéré répond qu'il s'agit aussi ou plutôt de réfléchir à l'offre de formation en fonction des postes obtenus.

Cyrille GRANGET souligne que l'on peut mettre en avant les projets de formation dans l'argumentation à l'appui des demandes de postes.

Jaime HERNANDEZ indique que, selon lui, ce cadrage va changer notre manière de procéder, mais que l'on ne peut pas mettre au même niveau les postes de titulaires et de non titulaires. A son avis, il est possible de supprimer un poste d'ATER, mais pas de titulaires. En revanche, l'approche est déjà celle abordée l'an dernier, mais notre UFR, réfractaire au changement, l'a repoussée. L'élaboration de notre liste de demandes va requérir un vrai travail collectif. On peut par exemple classer les postes en renouvellement, et dans la liste, glisser une création. L'an dernier, on a fait les frais de notre volonté de ne pas classer. Le central a utilisé ses propres critères.

Il ajoute que le projet d'établissement comporte 5 axes, dont trois concernant la formation et un seulement pour la recherche.

Il souligne également que, s'il y a une volonté patente de nous faire travailler au niveau de l'UFR, nous ne pouvons cependant pas établir une stratégie sur 5 ans alors qu'un mois seulement nous est donné pour boucler la première phase de la campagne et que, par ailleurs, nous n'avons pas la main sur la masse salariale : on ne peut pas savoir par exemple quel PRAG ou quel MCF va être recruté, donc s'il est en début de carrière ou s'il est hors classe.

Cyrille GRANGET indique qu'elle n'est pas complètement d'accord avec ce point de vue. En tant que représentants d'un dpt, les conseillers représentent ses besoins. Et c'est parce qu'il y a des besoins dans beaucoup de départements que les conseillers n'ont pas voulu jouer le jeu du pouvoir en classant.

Jamela TBATOU est sceptique : à partir du moment où il nous est demandé un classement, c'est qu'il va y avoir un choix à faire. Toutes les demandes de renouvellements ne seront pas satisfaites.

Blandine PENNEC souligne que les conseillers ont voulu résister pour ne pas avoir à classer les renouvellements. Les autres UFR n'ont classé que les créations, mais là on arrive à un classement des renouvellements. C'est ce à quoi on a voulu résister l'an dernier.

Jaime HERNANDEZ pense que les conseillers sont plus près du terrain pour faire des arbitrages que la Présidence. Ils ont plus de temps de parole, peuvent entendre les arguments des uns et des autres. Dire non au classement, renouvellements ou créations et désormais ouvertures, c'est laisser la présidence arbitrer.

Florence GRIMAL rappelle que c'est ce qui s'est passé au final l'an dernier : la Présidence a tranché. Donc s'il y a des postes à supprimer, ce sera fait. On nous a par ailleurs reproché de ne pas avoir soutenu le catalan en refusant de classer les demandes de créations, ce qui a aussi servi à invalider notre soutien à cette langue.

Liubov PATRUKHINA avance le fait que nous ne nous connaissons pas assez. Nous sommes tous impliqués, et donc, pour pouvoir prendre des décisions collectives, il faut que chacun soit détaché de ses propres besoins particuliers, il faut que tout le monde joue le jeu. La taille des départements varie et, par conséquent, les stratégies peuvent être très différentes. En allemand notamment, le nuage de points ne s'applique pas à la réalité du terrain. Quand un département ou une section essaie de mettre en place d'autres stratégies que d'avoir 1000 étudiants en première année, ce n'est pas valorisé dans le nuage de points.

Daniel HUBER entend les arguments. Pour notre UFR, il est très compliqué d'avoir cette idée d'ensemble. En psycho, en histoire, plusieurs départements valident le même diplôme. Chez nous, ce n'est pas le cas. C'est notre spécificité et notre faiblesse.

Pour Jaime Hernandez, ce n'est pas entendable : ce n'est pas du tout le cas en LPMASC. En LLCER, nous avons une mention portée par quatre départements : le nombre de mentions est très inférieur à celui d'autres UFR. De l'extérieur, nous sommes l'UFR la plus uniforme, à part la psycho.

Pascale SEMPERE souligne que, sur fonds de pénurie chronique, soit on pose que les départements historiquement gros restent gros et les autres ne peuvent que conserver leur taille actuelle, soit on essaye de rebattre les cartes dans une certaine mesure, en fonction des indicateurs fournis, et on aide également les départements /sections créées plus tard à se développer, faire évoluer leur offre de formation, avoir moins recours aux chargés de cours et heures complémentaires.

La question au fond est celle de notre vision de l'avenir de l'UFR.

Thérèse COUROUAU revient à des questions pragmatiques : on est tous prêts à prendre nos responsabilités, on a en tête les enjeux, mais il lui semble que ce serait important, pour pouvoir se positionner de manière informée, qu'on ait à disposition des données claires : quand aura-t-on un nuage de points actualisé ? Puisque la réflexion doit poser une stratégie pluriannuelle, il nous faudrait également des données précises sur les départs à la retraite. Il faudrait également que l'on puisse articuler ces discussions avec les directions de labo. Des réunions en amont du BUFR ou CUFR sont nécessaires. Sa crainte est que nous ayons des délais impossibles à tenir et que nous devions prendre des décisions dans l'urgence et sans informations.

Régis MESSIRE souligne que le calendrier proposé implique un décalage de la remontée des fiches de postes finalisées vers la rentrée. Cela laisse davantage de temps.

Liubov PATRUKHINA mentionne qu'il est compliqué d'avoir une vision pluriannuelle sur le sujet des retraites, car le cadre légal nous l'empêche. On nous a déjà dit de ne pas anticiper un départ à la retraite car un changement d'avis est possible même au dernier moment.

Yves CADOT reprend sa position exprimée l'an passé en tant que directeur de département : les directions n'ont pas à faire des choix contre leur département. Leur rôle est de faire remonter des besoins et de les défendre autant que faire se peut pour que le conseil puisse décider de façon éclairée.

Blandine PENNEC revient sur la question des critères : les membres du conseil qui ne sont pas directeurs de département vont aussi avoir du mal à classer. Vu qu'apparemment on n'y échappera pas, est-il possible de présenter clairement les critères ?

L'an dernier, on a eu toutes les présentations et des critères apparaissaient au fur et à mesure, en fonction de ce que chacun·e avançait comme arguments. Il faudrait les mêmes éléments pour toutes les demandes, stabilisés en amont des débats sur les postes.

REGIS souligne que, quand on multiplie les indicateurs, on ne facilite pas nécessairement la prise de décisions : l'an passé, la direction de l'UFR a retravaillé le document du VPCA pour affiner certains points. Un document de synthèse a été produit : il paraissait éclairant, mais n'a en fait pas permis une prise de décision. Sur les 5 ou 6 départements qui ressortaient, il était impossible d'opérer un classement.

Cyrille GRANGET juge que les choses vont être encore plus compliquées cette année, car l'idée est d'avoir une stratégie pluriannuelle. Il est très compliqué d'objectiver tous les paramètres en tant que conseiller de l'UFR représentant un département, avec une bien moindre connaissance des autres.

Au terme de ces échanges, Pascale SEMPERE récapitule la procédure : les fiches à renvoyer avant la fin de l'année sont les pré-fiches de poste (mais pas d'endroit pour la signature), représentant le pré-profilage du poste. Elles doivent être remplies, validées en conseil de dpt, de labo, et ensuite d'UFR d'ici aux vacances d'été. A la rentrée viendra l'étape des fiches de postes « classiques », plus détaillées, signées, etc., pour les seuls supports qui auront été retenus par le VPCA.

Yves CADOT relève que, si le CUFR peut s'entendre sur des critères, il est difficile de connaître ceux que la Présidence retiendra *in fine*.

L'an dernier, par exemple, le DLE a fait une demande de MCF chinois, et c'est une proposition de PR qui a été faite lors du CA décisionnaire, comme une option à étudier pour la campagne d'emploi suivante. Le manque de concertation a été patent.

Pascale SEMPERE souligne qu'il reste quelques inconnues, et toutes les directions d'UFR ont mis en avant la difficulté à mettre en place un système qui incorpore comme jamais auparavant l'injonction à classer les demandes de postes, même en maintien. La rationalité financière qui le motive est understandable, mais elle suppose notamment une solidarité inter-départements et sections souvent difficile à accepter dans un contexte de pénurie de postes. Une vision pluriannuelle, *i.e.* des engagements de priorisations étalés sur plusieurs années, peuvent y aider. Mais elle restera dépendante de l'évolution financière de l'établissement et de ses choix stratégiques.

Au niveau de l'UFR, nous allons discuter de ce cadrage avec nos homologues mercredi et examiner quelles sont les marges de négociation possibles avec la Présidence cette année du moins.

Nous espérons que les documents d'aide à la décision nécessaires nous parviendront très vite.

Un premier BUFR portant sur la campagne d'emploi sera organisé très rapidement, dès que nous aurons des infos supplémentaires, avec pour ordre du jour le cadrage de la nouvelle procédure et l'examen des demandes des départements à date. Même en l'absence d'informations officielles, les directions connaissent normalement quels seront les départs en retraite, voire les mutations ou changements de statuts ou grade dans leur département. Ils connaissent également leurs besoins en création de supports. Nous partirons de ces données pour commencer à dresser le tableau des demandes d'ouverture potentielles pour l'an prochain, et essayer de prévoir les besoins pour les années à venir (notamment si départs à la retraite). D'autres BUFR suivront pour aboutir à une proposition de classement des demandes qui sera examinée par les conseillers et soumise à leur validation dans le courant du mois de juin.

En l'absence de Pierre de Cazals, la DRH doit se rapprocher de la direction de l'UFR et poser un *modus operandi*. Les RA en seront tenus au courant.

Nous vous donnerons des précisions sur la procédure et le retroplanning possible dès que nous-mêmes en aurons.

#### **4 Points divers**

- Nouveau foyer : financement du bâtiminaire acté en commission CVEC le 20 mai à hauteur de 75000 euros, auxquels s'ajoutent 5000 euros d'équipement et 2000 euros d'aide au lancement. Validé en CFVU le 22 mai.

Affiches dans le hall de l'UFR en particulier : appel à idées et à rejoindre les étudiants d'Ascidula et de Take OFF, moteurs cette année. L'affiche va être envoyée aux directions et RA, pour diffusion sur l'ENT.

Le déplacement des bureaux du RDC est acté vers les salles 111 et 112, reconfigurées. Les travaux commenceront le 10 juin.

La salle 113 sera la nouvelle salle de réunion de l'UFR.

- Point réunion avec RA et DRH, 26 mai 2025 : organisation en l'absence de Pierre de Cazals

- EPI : la DRH en supervise la tenue pour les personnels dépendant directement de P. de C ;
- Finances : la direction de l'UFR est en lien avec la DAF et les RA pour la correction du Bi et l'élaboration du BR1.

## **5 Questions diverses**

/

CR rédigé par Pascale Sempéré/ notes de Florence Grimal